

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Exercice 2008

Mes chers collègues,

La Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République a défini certaines dispositions dont l'objectif est de parfaire l'information des habitants sur les affaires locales. L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget, sachant que les dispositions de cet article s'appliquent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

ORIENTATIONS :

Pour l'année 2008, l'objectif de notre structure est de poursuivre les actions transversales liées à l'urbanisme, à l'habitat et au tourisme.

Toujours dans l'attente d'une signature, les actions prévues dans le futur Contrat de Pays ne seront pas inscrites au Budget 2008.

Les actions existantes du Pays d'Accueil Touristique seront poursuivies en 2008.

INVESTISSEMENT :

Opérations non affectées :

- Pour l'année 2008, des crédits devront être inscrits pour le renouvellement de matériels informatiques et mobiliers.
- Excédent de fonctionnement :

25 000 € aujourd'hui non affectés pourraient être attribués à l'OCM et / ou à la réalisation en interne d'une étude sur le développement culturel après signature du futur Contrat de Pays.

Opérations individualisées :

- Programmes Locaux de l'Habitat :

Démarrée en 2007, cette action pour une politique globale de l'habitat se terminera en 2008. Cette opération est financée à 50% par le Département et 30 % par la Région.

- Schéma de cohérence territoriale :

Document de programmation, le SCOT est un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire. Démarrée en 2007, cette action se poursuivra en 2008 par la finalisation du diagnostic social et économique et de l'Etat initial de l'environnement.

L'élaboration du SCOT est financée à 80 % par la Région, le Département et l'Etat.

- Tourisme :

Poursuite de l'action signalétique : mise en place de 6 panneaux d'entrée, de 8 RIS et de 32 toiles générales du Pays.

- Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat :

Afin de maintenir et de diversifier le tissu économique du territoire, le Pays a lancé une OCMCA en 2006. 48 entreprises artisanales et commerciales ont été aidées en 2007 pour 297 000 € de subventions attribués. Cette opération se clôturera en 2008 par l'attribution de 62 000 €.

Les subventions de l'opération en cours proviennent du FEDER pour 10 %, du FISAC pour 45 %, du Département de la Seine-Maritime pour 25 % et du Syndicat Mixte pour 20 %.

FONCTIONNEMENT :

Le fonctionnement des services organisés par notre Syndicat Mixte porte sur :

Administration générale :

La gestion administrative de notre Syndicat, le pilotage des actions transversales, le suivi et la coordination du Contrat de Pays, la préparation du futur Contrat et l'animation du Conseil de développement.

Tourisme :

En 2008, le Pays continuera de financer l'Office de tourisme de pôle.

Charges de personnel :

- Administration générale :

Un Directeur qui assure les missions de gestion et d'organisation de la structure ainsi que les missions d'agent de développement (GUILLAUME MATHON).

Ce poste est financé à 70% par la Région.

Deux agents administratifs à temps partiel, soit 1 équivalent temps plein, pour le secrétariat et la comptabilité (DELPHINE LEFEBVRE et MARIE BIDAULT).

- Tourisme :

Le poste de responsable (attaché territorial) du Pays d'Accueil Touristique du Plateau de Caux Maritime est occupé par Sophie OSOUF.

RECETTES :

Toutes ces actions et le fonctionnement général de notre Syndicat Mixte seront financés par les contributions des Communautés de communes proportionnellement au nombre d'habitants, tout en sachant que pour le financement du Pays d'Accueil Touristique, nous devons tenir compte de la population pondérée en fonction des capacités d'accueil touristique de chaque Communautés de communes.

NB : Le remboursement des CC Côte d'Albâtre, Entre Mer et Lin et Plateau de Caux – Fleur de lin a été soldé sur l'exercice 2007.

Des subventions seront escomptées pour toutes les actions découlant du Contrat de Pays.

D'autres recettes, plus limitées, viendront alimenter le fonctionnement de notre Syndicat, il s'agit du produit des services (insertion dans les guides, vente de cartes).

La dette du SIVOM du Caux Maritime à l'encontre du Syndicat Mixte sera soldée, soit 21 744 €

Enfin, nous ferons appel à un Prêt court terme FCTVA à hauteur de 50 000 € (ou ligne de trésorerie).

Telles seront les principales ressources de notre structure pour l'année 2008.

Voilà, mes chers collègues, les principales orientations de notre Budget Primitif 2008 que je soumettrai à votre approbation dans quelques semaines et sur lesquelles nous aurons à délibérer.